

DÉLIBÉRATIONS

BUREAU SYNDICAL

Du 05/03/2026

Délibérations n°2026-09 à 2026-16

- B2026-09 Mise à jour des programmes travaux
- B2026-10 Adhésion à la compétence conseil en énergie - LOGRON
- B2026-11 Concours financiers aux collectivités dans le cadre des travaux de rénovation pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics
- B2026-12 Concours financiers aux communes adhérentes dans le cadre de leurs travaux d'éclairage public
- B2026-13 Concours financiers aux communes pour l'amélioration des performances énergétiques d'éclairage des équipements sportifs extérieurs
- B2026-14 Demande d'annulation de subvention bâtiments publics - VAUPILLON
- B2026-15 Convention financière relative au groupement d'achat d'énergies au titre de l'année 2025
- B2026-16 Convention financière relative à la maintenance du logiciel de suivi énergétique au titre de l'année 2025

Décision
n° B2026-09

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 5 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 5 mars 2026 à 9h00 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 20 février 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : -

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. François FOUGEROL, M. Marc GUERRINI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Mise à jour des programmes de travaux (investissement et maintenance)

Après avoir pris connaissance des crédits budgétaires pouvant être affectés aux programmes de travaux du Syndicat en matière de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications, voire sur certains réseaux connexes, et après avoir examiné les derniers projets instruits par les services,

Le Bureau Syndical approuve :

- La mise à jour des programmes de travaux (investissements sur le réseau de distribution publique d'électricité, maintenance et investissements sur les réseaux d'éclairage public, investissements en matière de génie civil de télécommunications, investissements pour tiers), telle que jointe en annexe à la présente délibération.
- Les plans de financement dédiés à l'ensemble de ces opérations, lesquels font référence aux dispositions citées à l'article L.5212-26 du CGCT s'agissant des travaux portant sur le réseau de distribution d'électricité et de ceux relatifs à l'éclairage public au titre des actions de maîtrise de la consommation d'énergie.

Le Président

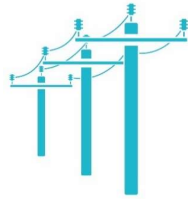


Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE



**RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE
- MISE A JOUR DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2026 -
BUREAU DU 5 MARS 2026**



SOLDE AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE : 5 765 640,00 €
RESERVE DE CREDIT 2027 : 0,00 €
SOLDE AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE : 5 765 640,00 €

N° d'affaire	RACCORDEMENT		Montant HT	Financement TE28	Communes/ intercommunalités	PCT	Usagers/ Aménageurs
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	457 000,00 €	-1 824,00 €	65 800,00 €	197 424,00 €	195 600,00 €
26_IEL_RIP_090	AUTHON-DU-PERCHE	84 kVA GAEC VALBERT - La Guillotière	6 000,00	-192,00 €		2 592,00	3 600,00 €
26_IEL_RIP_088	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	108 kVA DU FAUR DE PIBRAC MATHIEU	27 000,00	-864,00 €		11 664,00	16 200,00 €
26_IEL_RIP_085	INTREVILLE	96 kVA SCEA DUBEHOU	181 000,00	-5 792,00 €		78 192,00	108 600,00 €
26_IEL_RIP_087	LA GAUDAINE	72 kVA EARL LA VALLEE DES CHESNAIES	105 000,00	-3 360,00 €		45 360,00	63 000,00 €
26_IEL_RIP_068	YMONVILLE	216 kVA L'YMONVILLOISE	26 000,00	-832,00 €		11 232,00	15 600,00 €
26_IEL_RIP_066	LES AUTELS-VILLEVILLON	250 kVA EARL LA HELLIERE	-24 000,00 €	768,00 €		-10 368,00 €	-14 400,00 €
		TOTAL	778 000,00 €	-12 096,00 €	65 800,00 €	336 096,00 €	388 200,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 5 777 736,00 €

N° d'affaire	RENFORCEMENT		Montant HT	Financement TE28	Communes/ intercommunalités	FACE	Usagers/ Aménageurs
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	1 315 000,00 €	528 400,00 €	0,00 €	786 600,00 €	0,00 €
26_IEL_REN_090	AUTHON-DU-PERCHE	Renfo poste Guillotière suite racco	38 000,00	38 000,00 €			
26_IEL_REN_083	BAIGNEAUX	Renforcement poste Baigneaux	101 273,36	101 273,36 €			
26_IEL_REN_066	LES AUTELS-VILLEVILLON	Renforcement suite racco EARL LA HELLIERE	34 000,00	34 000,00 €			
		TOTAL	1 488 273,36 €	701 673,36 €		786 600,00 €	

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 5 076 062,64 €

N° d'affaire	SÉCURISATION FILS NUS		Montant HT	Financement TE28	Communes/ intercommunalités	FACE	ENEDIS
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	2 962 000,00 €	1 543 050,00 €	467 250,00 €	849 300,00 €	102 400,00 €
26_IEL_SFN_050	SAINT-ELIPH	LA BELLE ETOILE- Hors marché	2 153,80	2 153,80 €			
26_IEL_SFN_064	UNVERRE	sécurisation LA PINARDIERE - Hors marché	3 466,75	3 466,75 €			
		TOTAL	2 967 620,55 €	1 548 670,55 €	467 250,00 €	849 300,00 €	102 400,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 3 527 392,09 €

N° d'affaire	ENFOUISSEMENT HTA		Montant HT	Financement TE28	Communes/ intercommunalités	FACE	Usagers/ Aménageurs
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	969 000,00 €	969 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		TOTAL	969 000,00 €	969 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 2 558 392,09 €

N° d'affaire	ENVIRONNEMENT BT		Montant HT	Financement TE28	Communes/ intercommunalités	FACE	ENEDIS
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	3 046 000,00 €	1 926 050,00 €	611 750,00 €	330 600,00 €	177 600,00 €
26_IEL_AES_010	CHARPONT	Chemin Côteau Prieur - Hors marché	1 811,09	1 811,09 €			
		TOTAL	3 047 811,09 €	1 927 861,09 €	611 750,00 €	330 600,00 €	177 600,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 630 531,00 €

N° d'affaire	DIAGNOSTIC AMIANTE ET HAP		Montant HT	Financement TE28	Communes/ intercommunalités	FACE	Usagers/ Aménageurs
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €			
		TOTAL	0,00 €	0,00 €			

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 630 531,00 € taux de programmation des crédits : 89,06%



**INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
- MISE A JOUR DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2026 -
BUREAU DU 5 MARS 2026**



GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - CRÉDITS BUDGÉTÉS : 2 355 000,00 €

N° d'affaire	TRAVAUX POUR TIERS	Montant HT	Financement TE28	Communes	Intercommuna- lités	Opérateurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	1 652 000,00 €	0,00 €	1 501 000,00 €	151 000,00 €	0,00 €
			0,00 €			
	TOTAL	1 652 000,00 €	0,00 €	1 501 000,00 €	151 000,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 703 000,00 €

taux de programmation des crédits : 70,15%



RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE A JOUR DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2026 -
BUREAU DU 5 MARS 2026



ENVIRONNEMENT - AUTOFINANCEMENT : 1 609 600,00 €

N° d'affaire	ENVIRONNEMENT		Montant HT	MONTANT TTC	Financement TE28	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES		1 229 000,00 €	1 474 800,00 €	1 229 000,00 €	216 800,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL		1 229 000,00 €	1 474 800,00 €	1 229 000,00 €	216 800,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 380 600,00 €

CREATIONS EXTENSIONS - AUTOFINANCEMENT : 291 667,00 €

N° d'affaire	CRÉATIONS - EXTENSIONS		Montant HT	MONTANT TTC	Financement TE28	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES		77 900,00 €	93 480,00 €	38 950,00 €	53 900,00 €	630,00 €	0,00 €	0,00 €
26_IEP_CRE_120	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	Ajout d'un point lumineux chemin du Bas de Romainville	3 000,00 €	3 600,00 €	1 500,00 €	2 100,00 €			
26_IEP_CRE_125	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	Sécurisation d'un passage piéton route de Montigny	900,00 €	1 080,00 €	450,00 €	630,00 €			
26_IEP_CRE_121	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	Sécurisation voirie place du Marché au Beurre	9 500,00 €	11 400,00 €	4 750,00 €	6 650,00 €			
26_IEP_CRE_115	COMBRES	Création et déplacement de points lumineux dans le cadre d'un aménagement	19 500,00 €	23 400,00 €	9 750,00 €	13 650,00 €			
26_IEP_CRE_108	FRAZE	Ajout de points lumineux dans l'impasse du 19 Mars 1962	9 000,00 €	10 800,00 €	4 500,00 €	6 300,00 €			
26_IEP_CRE_109	FRAZE	Balisage lumineux promenade du Lavoir	25 000,00 €	30 000,00 €	12 500,00 €	17 500,00 €			
26_IEP_CRE_101	HANCHES	Création d'éclairage pour la sente piétonne Hanches - Le Paty	67 000,00 €	80 400,00 €	22 400,00 €	58 000,00 €			
26_IEP_CRE_138	ILLIERS-COMBRAY	Ajout de points lumineux rue de la Gueule de Loup (CDC)	23 500,00 €	28 200,00 €	11 750,00 €		16 450,00 €		
26_IEP_CRE_128	LA PUISAYE	Création point lumineux Lieu dit La Hézière	3 000,00 €	3 600,00 €	1 500,00 €	2 100,00 €			
	TOTAL		238 300,00 €	285 960,00 €	108 050,00 €	160 830,00 €	17 080,00 €	0,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 183 617,00 €

RENOVATION - AUTOFINANCEMENT : 41 667,00 €

N° d'affaire	RÉNOVATION		Montant HT	MONTANT TTC	Financement TE28	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES		18 600,00 €	22 320,00 €	9 300,00 €	13 020,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26_IEP_RNO_086	CHAPELLE-ROYALE	Renouvellement projecteurs parking salle des fêtes et pont	15 000,00 €	18 000,00 €	7 500,00 €	10 500,00 €			
26_IEP_RNO_100	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	Rénovation des projecteurs de l'église d'Authueil	20 000,00 €	24 000,00 €	10 000,00 €	14 000,00 €			
26_IEP_RNO_140	VERNOUILLET	Rénovation de l'armoire AZ secteur Tabelionne	5 200,00 €	6 240,00 €	2 600,00 €	3 640,00 €			
	TOTAL		58 800,00 €	70 560,00 €	29 400,00 €	41 160,00 €			

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 12 267,00 €

PETITS TRAVAUX (lanternes vétustes ...) - AUTOFINANCEMENT : 0,00 €

N° d'affaire	PETITS TRAVAUX		Montant HT	MONTANT TTC	Financement TE28	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €				

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 0,00 €

HORLOGES ASTRONOMIQUES - AUTOFINANCEMENT : 24 000,00 €

N° d'affaire	HORLOGES ASTRONOMIQUES		Montant HT	MONTANT TTC	Financement TE28	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES		0,00 €	0,00 €	0,00 €				
	TOTAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €				

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 24 000,00 €

AUTRES INTERVENTIONS - AUTOFINANCEMENT : 20 833,00 €

N° d'affaire	AUTRES INTERVENTIONS (prises guirlandes ...)		Montant HT	MONTANT TTC	Financement TE28	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES		2 800,00 €	3 360,00 €	1 400,00 €	1 960,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL		2 800,00 €	3 360,00 €	1 400,00 €	1 960,00 €	0,00 €		

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 19 433,00 €

AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE - AUTOFINANCEMENT : 1 600 000,00 €

N° d'affaire	AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE		Montant HT	MONTANT TTC	Financement TE28	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES		2 659 000,00 €	3 190 800,00 €	1 595 400,00 €	1 456 800,00 €	138 600,00 €	0,00 €	0,00 €
26_IEP_AME_145	VERNOUILLET	Rues René Cassin et Alfred Nobel	9 500,00 €	11 400,00 €	5 700,00 €	5 700,00 €			
26_IEP_AME_078	SOREL-MOUSSEL	Diverses rues - Diminution travaux	-56 000,00 €	-67 200,00 €	-33 600,00 €	-33 600,00 €			
	TOTAL		2 612 500,00 €	3 135 000,00 €	1 567 500,00 €	1 428 900,00 €	138 600,00 €	0,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 32 500,00 €

SINISTRES - AUTOFINANCEMENT : 100 000,00 €

N° d'affaire	SINISTRES		Montant HT	MONTANT TTC	Financement TE28	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES		5 050,00 €	6 060,00 €	4 335,00 €	1 725,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26_IEP_SIN_119	ARCISSES	Sinistre sans tiers AB-15 rue de l'Eglise	2 600,00 €	3 120,00 €	1 820,00 €	1 300,00 €			
26_IEP_SIN_144	BONNEVAL	Sinistre sans tiers AB-26 Rue des Roches	1 600,00 €	1 920,00 €	1 120,00 €	800,00 €			
26_IEP_SIN_117	CHAUDON	Sinistre sans tiers avec dépôt de plainte AD-01 à Mormou	2 300,00 €	2 760,00 €	1 610,00 €	1 150,00 €			
26_IEP_SIN_122	FRANCOURVILLE	Sinistre sans tiers AB-36	950,00 €	1 140,00 €	665,00 €	475,00 €			
26_IEP_SIN_118	NERON	Sinistre AG-13 rue des Sénégalais suite à la tempête GOR	2 000,00 €	2 400,00 €	1 400,00 €	1 000,00 €			
26_IEP_SIN_124	SAINT-REMY-SUR-AVRE	Sinistre sans tiers AA-47 RN12 avec dépôt de plainte	1 700,00 €	2 040,00 €	1 190,00 €	850,00 €			
26_IEP_SIN_097	SAINVILLE	Sinistre sans tiers AI-08	1 800,00 €	2 160,00 €	1 260,00 €	900,00 €			
26_IEP_SIN_143	VERNOUILLET	Sinistre sans tiers BG-11 route de Crécy	1 400,00 €	1 680,00 €	980,00 €	700,00 €			
	TOTAL		19 400,00 €	23 280,00 €	14 380,00 €	8 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 85 620,00 €

INTERRUPTEUR A COMMANDES MANUEL- AUTOFINANCEMENT : 30 000,00 €

N° d'affaire	INTERRUPTEUR A COMMANDES MANUEL		Montant HT	MONTANT TTC	Financement TE28	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 30 000,00 €

EXPERIMENTATION- AUTOFINANCEMENT : 0,00 €

N° d'affaire	EXPERIMENTATION	Montant HT	MONTANT TTC	Financement TE28	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 0,00 €

SOLDE GLOBAL DES CREDITS NON ENCORE PROGRAMMÉS : 768 037,00 €

taux de programmation Aufofin. : 46,66%

GÉNIE CIVIL ÉCLAIRAGE PUBLIC - CRÉDITS BUDGÉTÉS : 112 800,00 €

N° d'affaire	TRAVAUX POUR TIERS	Montant HT	MONTANT TTC	Financement TE28	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	30 000,00 €	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	30 000,00 €	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 76 800,00 €

taux de programmation des crédits : 31,91%

Décision
n° B2026-10

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 5 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 5 mars 2026 à 9h00 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 20 février 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : -

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIIS, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. François FOUGEROL, M. Marc GUERRINI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Demande d'adhésion au service Conseil en Énergie par la commune de LOGRON.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion au service Conseil en Énergie exprimée par la commune de LOGRON.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de LOGRON au service Conseil en Énergie.
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service Conseil en Énergie tel qu'adopté par le comité syndical d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet de l'adhésion pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2026.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2026-11

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 5 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 5 mars 2026 à 9h00 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 20 février 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : -

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. François FOUGEROL, M. Marc GUERRINI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Concours financiers aux collectivités dans le cadre des travaux pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics

La rénovation du patrimoine bâti constitue un levier essentiel d'une politique énergétique se voulant sobre et efficace. A cet égard, la rénovation des bâtiments publics s'insère totalement dans cette orientation avec pour objectif de permettre aux collectivités de mieux maîtriser leurs consommations et leurs dépenses énergétiques.

A cet effet, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a développé auprès des collectivités un service de conseil chargé de dresser un bilan énergétique de leurs bâtiments et de les accompagner dans la priorisation et le montage de leurs projets de rénovation.

Les collectivités adhérentes à ce service peuvent aussi prétendre à une aide financière du Syndicat. Ainsi, 35 dossiers d'appels à projets ont été étudiés récemment par la commission Bâtiments Publics. Il revient à présent au Bureau de se prononcer sur ces projets et les aides financières pouvant être accordées.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'octroi des aides financières en faveur des collectivités telles que mentionnées sur l'état joint, au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- **Fixe** au 31 décembre 2027 la date à laquelle Territoire d'Énergie Eure-et-Loir devra disposer des éléments nécessaires à leur versement.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

TRAVAUX DE RÉNOVATION POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Appels à projet 2026

ANNÉE	N° DOSSIER	COLLECTIVITÉ BÉNÉFICIAIRE	SITE	DESRIPTIF	COUT PRÉVISIONNEL TOTAL TRAVAUX	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION DE BASE	MAJORATION POUR PARTENARIAT EPCI	MONTANT SUBVENTION ÉTUDE	MONTANT TOTAL SUBVENTION PROPOSÉ
2026	26_MDE_PEI_001	AUNAY-SOUS-AUNEAU	École	Remplacement des radiateurs.	6 808,00 €	6 808,00 €	2 382,80 €	238,28 €	0,00 €	2 621,08 €
2026	26_MDE_CPE_001	AUTHON-DU-PERCHE	Mairie	Installation d'une pompe à chaleur.	80 000,00 €	50 000,00 €	17 500,00 €	1 750,00 €	0,00 €	19 250,00 €
2026	26_MDE_PEI_002	BAILLEAU-ARMENONVILLE	Maisons des associations	Remplacement de l'éclairage par de la LED.	10 945,90 €	10 945,90 €	3 831,07 €	383,11 €	0,00 €	4 214,17 €
2026	26_MDE_CCB_001	CC du Coeur de Beauce	Gymnase d'Orgères-en-Beauce	Remplacement de l'éclairage par de la LED.	29 305,14 €	29 305,14 €	10 256,80 €	1 025,68 €	0,00 €	11 282,48 €
2026	26_MDE_CGC_001	CHAPELLE-GUILLAUME	Logement communal situé 19 rue de Montmiral	Rénovation globale.	302 840,00 €	50 000,00 €	17 500,00 €	1 750,00 €	1 080,00 €	20 330,00 €
2026	26_MDE_APD_001	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	Salle polyvalente	Rénovation globale phase 1 : isolation thermique par l'extérieur et remplacement des menuiseries.	600 000,00 €	50 000,00 €	17 500,00 €	0,00 €	1 390,00 €	18 890,00 €
2026	26_MDE_APD_002	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	Salle polyvalente	Rénovation globale phase 2 : chauffage, géothermie et ventilation.	455 600,00 €	50 000,00 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	17 500,00 €
2026	26_MDE_CTP_001	CROIX-DU-PERCHE	Gîte communal	Rénovation globale phase 2 : chauffage et ventilation.	27 054,60 €	27 054,60 €	9 469,11 €	946,91 €	990,00 €	11 406,02 €
2026	26_MDE_CBO_001	DANGEAU	Logement communal	Remplacement des menuiseries.	1 317,97 €	1 317,97 €	461,29 €	46,13 €	312,50 €	819,92 €
2026	26_MDE_CFP_001	DIGNY	Bibliothèque et salles associatives	Remplacement des menuiseries.	12 101,00 €	12 101,00 €	4 235,35 €	423,54 €	0,00 €	4 658,89 €
2026	26_MDE_CCB_002	EOLE_EN_BEAUCE	Logement communal situé 4 rue du Moulin à Fains-la-Folie	Isolation des murs par l'intérieur.	33 610,75 €	33 610,75 €	11 763,76 €	1 176,38 €	0,00 €	0,00 €
2026	26_MDE_CPE_002	ETILLEUX	Logements communaux	Isolation de la toiture.	17 173,00 €	17 173,00 €	6 010,55 €	601,06 €	0,00 €	0,00 €
2026	26_MDE_CTP_002	FONTAINE-SIMON	Mairie	Remplacement de la chaudière.	4 294,44 €	4 294,44 €	1 503,05 €	150,31 €	0,00 €	0,00 €
2026	26_MDE_CTP_003	FONTAINE-SIMON	Cantine de l'école	Remplacement de l'éclairage par de la LED.	3 595,00 €	3 595,00 €	1 258,25 €	125,83 €	0,00 €	0,00 €
2026	26_MDE_EBP_001	FRIAIZE	Logement communal	Isolation et pose de volets.	25 029,00 €	25 029,00 €	8 760,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2026	26_MDE_CCB_003	JANVILLE-EN-BEAUCE	Logements communaux situés 19 rue de la Madeleine	Remplacement du système de chauffage et de l'éclairage.	36 535,04 €	36 535,04 €	12 787,26 €	1 278,73 €	2 000,00 €	0,00 €
2026	26_MDE_CGC_002	LOGRON	Cuisine et annexe de la salle des fêtes	Remplacement du système de chauffage.	10 321,29 €	10 321,29 €	3 612,45 €	361,25 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
 Reçu en préfecture le 12/03/2026
 Publiée le 27/03/2026



ID : 028-200080869-20260312-B2026_11-DE



ANNÉE	N° DOSSIER	COLLECTIVITÉ BÉNÉFICIAIRE	SITE	DESRIPTIF	COÛT PRÉVISIONNEL TOTAL TRAVAUX	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION DE BASE	MAJORATION POUR PARTENARIAT EPCI	MONTANT SUBVENTION ÉTUDE	MONTANT TOTAL SUBVENTION PROPOSÉ
2026	26_MDE_CGC_003	LOGRON	Mairie et classes attenantes	Remplacement du système de chauffage.	23 808,76 €	23 808,76 €	8 333,07 €	833,31 €	0,00 €	9 166,37 €
2026	26_MDE_CPE_003	LUIGNY	Salle des fêtes	Géothermie.	79 786,00 €	50 000,00 €	17 500,00 €	1 750,00 €	0,00 €	19 250,00 €
2026	26_MDE_CTP_004	LA LOUPE	École maternelle les Écureuils	Isolation, remplacement de l'éclairage par de la LED et VMC.	69 555,03 €	50 000,00 €	17 500,00 €	1 750,00 €	0,00 €	19 250,00 €
2026	26_MDE_CTP_005	LA LOUPE	Maison de la Bruyère	Remplacement des menuiseries et pose de volets roulants.	15 956,66 €	15 956,66 €	5 584,83 €	558,48 €	0,00 €	6 143,31 €
2026	26_MDE_CTP_006	MONTLONDON	Salle associative	Isolation par l'extérieur.	3 950,00 €	3 950,00 €	1 382,50 €	138,25 €	0,00 €	1 520,75 €
2026	26_MDE_PEI_003	PIERRES	École	Géothermie.	265 500,00 €	50 000,00 €	17 500,00 €	1 750,00 €	0,00 €	19 250,00 €
2026	26_MDE_CGC_004	SAINT-DENIS-LANNERAY	Agence postale et poste de police	Isolation, remplacement du système de chauffage et de l'éclairage par de la LED.	29 258,84 €	29 258,84 €	10 240,59 €	1 024,06 €	1 800,00 €	13 064,65 €
2026	26_MDE_CCB_004	SAINVILLE	Salle des fêtes	Remplacement des menuiseries et isolation de la toiture.	43 509,88 €	43 509,88 €	15 228,46 €	1 522,85 €	0,00 €	16 751,30 €
2026	26_MDE_CBO_002	SAUMERAY	Logement communal 1 bis rue de l'Église	Remplacement de la chaudière et des menuiseries.	22 911,26 €	22 911,26 €	8 018,94 €	801,89 €	0,00 €	8 820,84 €
2026	26_MDE_APD_003	SAINTE-GEMME-MORONVAL	École	Rénovation globale phase 2 : isolation.	126 642,50 €	50 000,00 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	17 500,00 €
2026	26_MDE_APD_004	SAINTE-GEMME-MORONVAL	École	Ventilation.	55 735,54 €	50 000,00 €	17 500,00 €	0,00 €	2 000,00 €	19 500,00 €
2026	26_MDE_CCB_005	TERMINIERS	Bâtiment "Piau"	Remplacement des menuiseries.	4 237,91 €	4 237,91 €	1 483,27 €	148,33 €	0,00 €	1 631,60 €
2026	26_MDE_APD_005	THIMERT-GATELLES	Restaurant scolaire	Rénovation globale.	835 015,00 €	50 000,00 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	19 352,50 €
2026	26_MDE_APD_006	TREMBLAY-LES-VILLAGES	Ancien Presbytère	Rénovation globale.	170 327,00 €	50 000,00 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	19 352,50 €
2026	26_MDE_CGC_005	VALID_YERRE	École Louis-Paul Letonturier	Installation d'une VMC.	7 454,72 €	7 454,72 €	2 609,15 €	260,92 €	0,00 €	8 064,69 €
2026	26_MDE_CTP_007	VAUILLON	Foyer socio-culturel	Remplacement de l'éclairage par de la LED.	3 583,70 €	3 583,70 €	1 254,30 €	125,43 €	0,00 €	3 709,13 €
2026	26_MDE_EBP_002	VIEUVICQ	École	Remplacement des menuiseries.	6 371,14 €	6 371,14 €	2 229,90 €	0,00 €	0,00 €	8 601,04 €
2026	26_MDE_CCB_006	VILLARS	Mairie	Isolation par l'extérieur et pose de volets roulants.	30 929,41 €	30 929,41 €	10 825,29 €	1 082,53 €	0,00 €	32 817,23 €
TOTAL 37										

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
 Reçu en préfecture le 12/03/2026
 Publiée le 12/03/2026
 ID : 028-200080869-20260312-B2026_11-DE



Décision
n° B2026-12

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 5 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 5 mars 2026 à 9h00 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 20 février 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : -

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. François FOUGEROL, M. Marc GUERRINI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : **Concours financiers aux collectivités dans le cadre de leurs travaux d'investissement sur les réseaux d'éclairage public.**

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

Vu les dispositions inscrites au Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement des aides financières (Barèmes et Tarifs) accordées par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir dans le cadre de travaux d'éclairage public exécutés sous la maîtrise d'ouvrage des communes,

Vu les dossiers de demandes de subventions présentés par les communes ci-après listées et leur conformité aux critères d'éligibilité définis au règlement précité,

Vu les crédits inscrits au budget Territoire d'Énergie Eure-et-Loir,

- **Approuve** l'octroi des aides financières en faveur des communes telles que mentionnées sur l'état joint.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

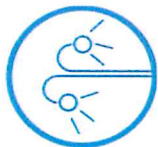
Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPERE



Territoire d'Énergie Eure-et-Loir
Demandes de subventions pour travaux d'éclairage public
Gestion 2026



AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

N° de dossier	Collectivité bénéficiaire	lieu des travaux	Localisation	Coût des travaux HT présenté	Coût des travaux HT retenu	Taux	Subvention accordée
26_SEP_AME_001	Gilles	Gilles	Ensemble de la Commune	4 972,50 €	4 972,50 €	30%	1 491,75 €
26_SEP_AME_002	Tremblay-les-Villages	Tremblay-les-Villages	Ensemble de la Commune	31 614,00 €	28 670,00 €	30%	8 601,00 €
TOTAL (1) - "AMELIORATION ENERGETIQUE"							10 092,75 €

CRÉATION

N° de dossier	Collectivité bénéficiaire	lieu des travaux	Localisation	Coût des travaux HT présenté	Coût des travaux HT retenu	Taux	Subvention accordée
26_SEP_CRE_001	Gilles	Gilles	Rue de la Gare	1 513,50 €	1 423,50 €	20%	284,70 €
TOTAL (2) - "RENOVATION"							
TOTAL							

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 028-200080869-20260312-B2026_12-DE



Décision
n° B2026-13

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 5 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 5 mars 2026 à 9h00 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 20 février 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : -

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoît PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. François FOUGEROL, M. Marc GUERRINI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Concours financiers aux collectivités dans le cadre de travaux d'amélioration des performances énergétiques des équipements sportifs extérieurs.

Dans le cadre de travaux de rénovation de l'éclairage public en vue de l'amélioration des performances énergétiques des équipements sportifs extérieurs, la commune de SENONCHES a sollicité une subvention pour les aider à financer des travaux de passage en led dans les terrains sportifs. En effet, la commune doit à la fois faire face à la vétusté des projecteurs ainsi qu'aux contraintes d'éclairement imposées par les activités sportives.

Conformément aux Barèmes et Tarifs, il est rappelé que le montant du concours financier pouvant être accordé dans le cadre de ce type de travaux est plafonné à 7 500 € par dossier.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'octroi de l'aide financière en faveur de la commune de Senonches au titre de l'amélioration des performances énergétiques des équipements sportifs extérieurs, telle que mentionnée sur l'état joint,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président

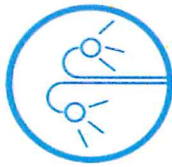


Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE



Territoire d'Énergie Eure-et-Loir



Demande de subvention pour l'amélioration des performances énergétiques des équipements sportifs extérieurs
Gestion 2026

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EXTÉRIEURS

N° de dossier	Collectivité bénéficiaire	Localisation	Coût des travaux HT présenté	Coût des travaux HT retenu	Taux	Subvention accordée
26_SEP_STA_004	SENONCHES	Stade de football	23 545,00 €	23 545,00 €	30%	7 063,50 €
TOTAL (3) - "ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EXTÉRIEURS"						7 063,50 €
TOTAL						7 063,50 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

12/03/2026



ID : 028-200080869-20260312-B2026_13-DE



Décision
n° B2026-14

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 5 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 5 mars 2026 à 9h00 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 20 février 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : -

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. François FOUGEROL, M. Marc GUERRINI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Annulation du concours financier accordé par TE28 dans le cadre des travaux de rénovation pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics concernant la commune de VAUPILLON (dossier n°25_MDE_CTP_004)

La rénovation du patrimoine bâti constitue un levier essentiel d'une politique énergétique se voulant sobre et efficace. A cet égard, la rénovation des bâtiments publics s'insère totalement dans cette orientation avec pour objectif de permettre aux collectivités de mieux maîtriser leurs consommations et leurs dépenses énergétiques.

A cet effet, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a développé auprès des collectivités un service de conseil chargé de dresser un bilan énergétique de leurs bâtiments et de les accompagner dans la priorisation et le montage de leurs projets de rénovation. Les collectivités adhérentes à ce service peuvent aussi prétendre à une aide financière du Syndicat.

La commune de VAUPILLON a sollicité une aide concernant la rénovation énergétique des salles de classes situées dans le bâtiment de la mairie qui a été validée par le Bureau Syndical du 11 mars 2025 pour un montant de 19 250 €.

La commune a récemment informé le syndicat de l'abandon de ce projet.

Dans ces conditions, il convient d'acter l'annulation du dossier n°25_MDE_CTP_004 de la commune.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical approuve l'annulation du dossier n°25_MDE_CTP_004 de la commune de VAUPILLON correspondant à l'octroi d'une aide financière au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics d'un montant de 19 250 €.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2026-15

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 5 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 5 mars 2026 à 9h00 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 20 février 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : -

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. François FOUGEROL, M. Marc GUERRINI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Groupement d'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique – indemnisation 2025 du coordonnateur du groupement

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, Territoire Énergie Eure-et-Loir et les Syndicats d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) et de l'Indre (SDEI 36) sont à l'origine de la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel.

A cet égard, la convention constitutive du groupement signée le 28 juillet 2021 prévoit en son article 12 d'une part que « le coordonnateur du groupement est indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés » et d'autre part que « la répartition et les modalités de reversement de ces frais font l'objet d'une convention financière entre le coordonnateur [SIEIL] et les membres pilotes [Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et SDEI 36] ».

Conformément à l'article 2 de la convention financière, les trois syndicats ont décidé de répartir les frais liés au groupement d'achat d'énergies au nombre de points de comptage inclus à chaque marché subséquent.

En l'état, il convient de se prononcer sur la convention portant sur l'indemnisation due au SIEIL en tant que coordonnateur s'agissant des coûts supportés par lui au titre de l'année 2025.

Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** les termes de la convention financière à intervenir pour l'indemnisation à verser au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (15 396,30 €) en tant que coordonnateur du groupement de commandes, s'agissant des frais supportés par lui au titre de l'année 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE



CONVENTION FINANCIERE 2025 DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE

ENTRE

Le Coordonnateur - Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEL) représenté par Monsieur Jean-Luc DUPONT, en sa qualité de Président, agissant au nom et pour le compte du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, par délégation du Comité syndical du 10 septembre 2020,

ET

Le Membre pilote - Territoire d'énergie Eure-et-Loir (TE28) représenté par Monsieur Xavier NICOLAS, en sa qualité de Président, agissant au nom et pour le compte d'ENERGIE Eure-et-Loir, par délibération du Bureau syndical du 5 mars 2026,

ET

Le Membre pilote- Le Syndicat départemental d'énergie de l'Indre (SDEI) représenté par Monsieur Jean-Louis CAMUS, en sa qualité de Président, agissant au nom et pour le compte Syndicat départemental d'énergies de l'Indre, par délibération du Bureau syndical du 25 février 2026,

PREAMBULE

Suite à la disparition progressive des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité appliqués en France et à l'ouverture des marchés de l'énergie les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire tous membre de l'entente « Territoire d'Énergie Centre Val de Loire » ont souhaité pouvoir mettre leurs compétences au profit des pouvoirs adjudicateurs, acheteurs de gaz naturel et/ou d'électricité, en les regroupant au sein d'un groupement de commandes d'achat d'énergies.

Ce groupement fait l'objet d'une convention constitutive qui stipule :

« Article 12- DISPOSITIONS FINANCIERES

Le coordonnateur du groupement est indemnisé par les membres pilotes des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés. La répartition et les modalités de reversement de ces frais font l'objet d'une convention financière annuelle entre le coordonnateur et les membres pilotes. »

Dans ce contexte, il a été convenu ce qui suit.

Article 1- OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la participation financière de chaque syndicat d'énergie aux frais du coordonnateur du groupement d'achat au cours de l'année 2025.

Conformément à l'article 12 de la convention constitutive du groupement, les trois syndicats ont décidé de répartir les frais liés au groupement d'achat d'énergies au nombre de points de comptage inclus à chaque marché subséquent.

Article 2 - PARTICIPATION FINANCIERE

La répartition de la participation financière, sur la base de la liste des points de livraison au 31 décembre 2025, est la suivante :

	TE28	SDEI	SIEIL
Nb de PCE Gaz naturel	283	112	638
Répartition PCE GN (%)	27,40%	10,84%	61,76%
Nb de PDL électrique LOT 2	205	164	480
Répartition PDL Electricité LOT 2 (%)	24,15%	19,32%	56,54%
NB de PDL électrique LOT 3	3643	1654	6680
Répartition PDL Electricité LOT 3 (%)	30,42%	13,81%	55,77%
Répartition globale (%)	29,81%	13,93%	56,27%

	Clé répartition	TOTAL FRAIS	TE28	SDEI	SIEIL
Charge de personnel (yc charges patronales) 50% Ingénieur et 50% Adjoint administratif sur 7 mois 100 % Adjoint administratif sur 5 mois Période du 01/01/25 au 31/12/25	PDL + PCE	51 652,70	15 396,30	7 193,14	29 063,26
TOTAL FRAIS		51 652,70	15 396,30	7 193,14	29 063,26

TE28, versera sa participation à hauteur de **15 396.30 €** comprenant les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les frais inhérents aux charges de personnel supportés par le coordonnateur du groupement pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le Syndicat départemental d'énergie de l'Indre, versera sa participation à hauteur de **7 193.14 €** comprenant les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les frais inhérents aux charges de personnel supportés par le coordonnateur du groupement pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Article 3 - REVERSEMENT FINANCIER

Dans le cadre des pénalités appliquées à EDF par le SIEIL, d'un montant de 139 925 €, une répartition financière est effectuée au prorata du nombre de **points de livraison d'électricité au 31 décembre 2025 des lots concernés**.

A ce titre, le SIEIL reversera à TE 28 la somme de **41 979,68 €** et au SDEI la somme de **19 833,44 €**.

Article 4- DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à la signature des parties et durera jusqu'au paiement des sommes dues par les structures.

Les frais 2026 engendrés par le groupement d'achat d'énergie feront l'objet d'une nouvelle convention financière.

Article 5- CONTENTIEUX

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent acte constitutif relèvera de la compétence de la juridiction administrative d'ORLEANS.

Article 6- SIGNATURES

À Lucé, le/...../2026
Pour ENEGIE Eure-et-Loir

Le Président

Xavier NICOLAS

À Châteauroux, le/...../2026
Pour le Syndicat Départemental d'Energie de
l'Indre

Le Président

Jean-Louis CAMUS

À Tours, le/...../2026
Pour le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire

Le Président

Jean-Luc DUPONT

Décision
n° B2026-16

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 5 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 5 mars 2026 à 9h00 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 20 février 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : -

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. François FOUGEROL, M. Marc GUERRINI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Convention financière relative à la maintenance du logiciel de suivi énergétique (Kabanda) au titre de l'année 2025

Dans le cadre du partenariat relatif au groupement d'achat d'énergie conclu entre le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL), le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre (SDEI) et Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (TE28), les trois syndicats ont fait l'acquisition d'un logiciel de suivi énergétique (Kabanda).

Contrairement aux années précédentes, le prestataire a facturé directement le SIEIL, coordonnateur du groupement au lieu de chaque syndicat séparément. Dans ces conditions et conformément à la convention constitutive du groupement, le syndicat se doit de rembourser sa part au SIEIL.

Aussi, la convention proposée a pour objet de définir la participation financière de chaque syndicat d'énergie aux frais d'hébergement, de maintenance et d'assistance technique relatifs au logiciel de suivi énergétique, proportionnellement au nombre de points de comptage qu'ils possèdent. Il est précisé que la part de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir s'élève à 7 303,02 € au titre de l'année 2025.

Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** les termes de la convention financière à intervenir relative à la maintenance du logiciel de suivi énergétique au titre de l'année 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE



CONVENTION FINANCIERE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE SUIVI ENERGETIQUE

ENTRE

Le Coordonnateur - Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEL) représenté par Monsieur Jean-Luc DUPONT, en sa qualité de Président, agissant au nom et pour le compte du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, par délégation du Comité syndical du 10 septembre 2020 et le Bureau du 11 mai 2022,

ET

Territoire d'énergie Eure-et-Loir (TE28) représenté par Monsieur Xavier NICOLAS, en sa qualité de Président, agissant au nom et pour le compte d'ENERGIE Eure-et-Loir, par délégation du Bureau syndical du 5 mars 2026,

ET

Le Syndicat départemental d'énergie de l'Indre (SDEI) représenté par Monsieur Jean-Louis CAMUS, en sa qualité de Président, agissant au nom et pour le compte Syndicat départemental d'énergie de l'Indre, par délibération du Bureau syndical du 25 février 2026,

PREAMBULE

Dans un souci de simplification et d'économie, les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire tous membres de l'entente « Territoire d'Energie Centre Val de Loire » ont souhaité pouvoir mettre leurs compétences au profit des pouvoirs adjudicateurs, acheteurs de gaz naturel et/ou d'électricité, en les regroupant au sein d'un groupement de commandes d'électricité et de gaz naturel pour lequel ils ont acquis un logiciel de suivi énergétique.

Ce groupement fait l'objet d'une convention constitutive, signée en 2018, qui stipule :

Art 11- Quotité des frais financiers

« Les frais d'acquisition seront répercutés à l'euro-l'euro à chacun des membres du groupement de commande en fonction du nombre de points de livraison des adhérents de chaque structure, traitée au travers chaque fonctionnalité de la solution informatique proposée.

Les frais d'acquisition des droits de licence, d'utilisation de la solution et la reprise de l'historique des données feront l'objet de l'émission d'un titre de recette, en €TTC net FCTVA, auprès des membres de la présente convention après paiement des factures, par le coordonnateur, au(x) prestataire(s) retenu(s), avant le 31 janvier de l'année N+1. Dans le cas où cette prestation fait l'objet d'une facturation annuelle, une révision au nombre de point de livraison en date du 31 décembre sera effectuée.

Les frais liés au fonctionnement du logiciel et au traitement des données sont directement facturés aux membres pilotes par le(s) prestataire(s)».

Toutefois, pour l'exercice 2025, le prestataire a facturé directement le SIEL. Il convient donc pour le SDEI et TE28 de rembourser le SIEL des frais engagés.

Dans ce contexte, il a été convenu ce qui suit.

Article 1- OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la participation financière de chaque syndicat d'énergie aux frais d'hébergement, de maintenance et d'assistance technique relatifs au logiciel de suivi énergétique pour l'exercice 2025.

Les trois syndicats ont décidé de répartir les frais liés au groupement d'achat d'énergies au nombre de points de comptage.

Article 2 - PARTICIPATION FINANCIERE

La répartition de la participation financière est la suivante :

	TE28	SDEI	SIEIL
Nb de PDL intégrés	3166	1213	5621
Répartition globale (%)	31,66%	12,13%	56,21%

	Clé répartition	TOTAL FRAIS €TCC net FCTVA	TE28	SDEI	SIEIL
Hébergement	%	4 032,71	1 276,75	489,17	2 266,79
Maintenance	%	8 065,40	2 553,51	978,33	4 533,56
Assistance technique	%	5 484,48	1 736,38	665,27	3 082,83
Tâches d'exploitation fonctionnelles et techniques courantes	%	5 484,48	1 736,38	665,27	3 082,83
TOTAL FRAIS		23 067,07	7 303,02	2 798,04	12 966,01

TE28, versera sa participation à hauteur de **7 303,02 €** pour les frais d'hébergement, de maintenance, d'assistance technique et les tâches d'exploitation fonctionnelles et techniques courantes du logiciel, au SIEIL.

Le SDEI, versera sa participation à hauteur de **2 798,04 €** pour les frais d'hébergement, de maintenance, d'assistance technique et les tâches d'exploitation fonctionnelles et techniques courantes du logiciel, au SIEIL.

Article 3- DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à la signature des parties et durera jusqu'au paiement des sommes dues par les 2 structures au SIEIL.

Article 4- CONTENTIEUX

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent acte constitutif relèvera de la compétence de la juridiction administrative d'ORLEANS.

Article 5- SIGNATURES

À Lucé, le/...../2026
Pour ENEGIE Eure-et-Loir

Le Président

Xavier NICOLAS

À Châteauroux, le/...../2026
Pour le Syndicat Départemental d'Énergie de
l'Indre

Le Président

Jean-Louis CAMUS

À Tours, le/...../2026
Pour le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire

Le Président

Jean-Luc DUPONT